

**DEPARTEMENT DE L'ALLIER
ARRONDISSEMENT DE MOULINS
SYNDICAT MIXTE EAU ET ASSAINISSEMENT RIVE GAUCHE ALLIER**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 05 Décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq du mois de Décembre les membres du Comité Syndical se sont réunis à Souvigny à 17h30 sous la présidence de M. CHERVIER, Vice-Président du Syndicat Mixte Rive Gauche Allier.

Etaient présents :

BRANSAT	BONNIN Philippe	LE MONTET	GRANSEIGNE Viviane TOURRET Marcelle
CESSET		NOYANT	PETIOT Yves MESMIN Christian
CHATEL DE NEUVRE	PACAUD Jean-Luc PELTIER Christian	ROCLES	GUILLOT Thierry LACOURT Véronique
CHATILLON	PETIOT Ghislaine	SAULCET	
CONTIGNY	BERTRAND Patrick	ST SORNIN	PETITJEAN Liliane BRUN Baptiste
CRESSANGES	CLUZEL Damien	LE THEIL	ROUSSET Francis ROBIN Lydie
DEUX CHAISES		TREBAN	
LAFELINE	ROUDIER Bernard	TRONGET	
MEILLARD	ALLEAUME Frédéric	VERNEUIL	BENASSY Patrick DE PAULA Charles
MONETAY S/ALLIER	FOVEAU Christine		
MOULINS COMMUNAUTE			
TOURRET Eric	CHERVIER Alain	SAUZEDE Loïc *	GAUTHIER René *
BRECHIGNAC Héline PFEIFFER Stéphane	GUESTON Jean-Pierre DEGUELLE Alain	ERAUD Robert BELIEN Martine	DESPHILIPON Jocelyne

* Suppléant

Absents excusés : M. REIGNERON Antoine, Mme DIJOUX Nicole, M. CHALMIN Maurice, M. BLANCHET François, Mme LACARIN Marie Françoise, Mme VISIONI Stéphanie, M. SIMON Yves, M. ARCHASSAL Didier, M. BURLAUD Jean Luc, M. DETERNES Alain, M. MALLET Richard, M. ALLIX Christian, Mme DENOUEL Laëtitia, Mme CABANEL Claire, M. GUILLAUMIN Clément,

Absents : M. MAITRE Alain, M. LINDRON Marc-Anthony, M. RIBIER Julien, M. EUGENE Ludwing, M. SADOT David, M. ROCHE Philippe, M. RIBIER Sylvain,

Assistaient à la réunion à titre consultatif :

M. LABOUESSE, Directeur du Syndicat
Mme CHAUMEILLE, Secrétaire

En exercice	54
Présents	32
Procuration	0
Votants	32
Pour	32
Contre	0
Abstention	0

DEL20241205073

OBJET : Dissolution du budget annexe bornes incendie et intégration budget eau – Décembre 2024

Monsieur le Président, expose au Comité Syndical que par délibération en date du 05 décembre 2024, le Comité Syndical a approuvé la création d'une régie à autonomie financière intitulée « Service public de l'eau potable ».

Il a donc été convenu de procéder à la dissolution du budget annexe « Bornes incendie » à la fin de l'exercice 2024 et d'intégrer la prestation des bornes incendie dans le budget eau du syndicat à compter du 1er janvier 2025.

Cette dissolution et ce transfert, à compter du 1er janvier 2025, ont pour conséquence :

- la dissolution du budget annexe « Bornes incendie »,
- la reprise de l'actif, du passif et des résultats dans les comptes du budget eau du syndicat au terme des opérations de liquidation. Les comptes 2024 du budget annexe des Bornes incendie seront donc arrêtés au 31 décembre 2024.

Il est demandé au Comité Syndical de se prononcer :

- sur la dissolution du budget annexe « Bornes incendie » et son intégration dans le budget eau du Syndicat, - d'accepter que l'actif, le passif et les résultats soient repris dans les comptes du budget eau du Syndicat au terme des opérations de liquidation.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve cette décision à l'unanimité.

Pour extrait conforme :
Le Président,

A. DETERNES